

N° de l'ordre du jour :

2014.12.03 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement.

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1 ;

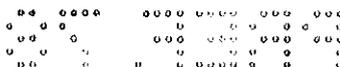
Vu l'avis favorable de la commission affaires générales/finances rendu le 25 novembre 2014.

Le budget primitif de l'exercice 2015 sera voté fin mars.

Le Code général des collectivités territoriales autorise le Président à engager et mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité permet d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le budget primitif 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Il n'est pas nécessaire d'ouvrir de manière anticipée l'ensemble des crédits d'investissement étant donné que certaines opérations ne donneront pas lieu à de nouvelles inscriptions au budget primitif 2015 ou bénéficieront de restes à réaliser suffisants.



Chapitre/Op° chapitre	Libellé du chapitre	Budget primitif 2014	Calcul des 25 % (maximum légal)	Ouverture anticipée du budget primitif 2015
20	Immobilisations incorporelles	357 800,00 €	89 450,00 €	89 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 791 840,00 €	447 960,00 €	447 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 175 345,00 €	543 836,25 €	543 000,00 €
23	Immobilisations en cours	150 000,00 €	37 500,00 €	37 000,00 €
0110	Vidéo-protection	1 717 720,00 €	429 430,00 €	
0412	Siège de Versailles Grand Parc	594 295,00 €	148 573,75 €	
458105	Parking de Saint- Cyr-l'École	100 000,00 €	25 000,00 €	
458107	Aire d'accueil des gens du voyage	760 000,00 €	190 000,00 €	
458109	Pôle Danse du conservatoire à rayonnement régional de Versailles	450 000,00 €	112 500,00 €	
458110	1ère tranche du plan vélo	535 000,00 €	133 750,00 €	
458111	Seconde déchèterie	1 000 000,00 €	250 000,00 €	
458113	Dorsale des Mortemets	350 000,00 €	87 500,00 €	
16	Emprunts et dettes	18 000,00 €	4 500,00 €	
		10 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 116 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

1) d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement au 1^{er}
janvier 2015 dans les limites ci-dessous :

- chapitre 20 : 89 000 €
- chapitre 204 : 447 000 €
- chapitre 21 : 543 000 €
- chapitre 23 : 37 000 €

000 000 0000 0000 0000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
000 000 000 000 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

000 000 000 000 000 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
000 000 000 000 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
000 000 000 000 000 00

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **51**
Nombre de suffrages exprimés : **58** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,




Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

04 0000 0000 0000 0000 0000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0